AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DLP 20-9-73 578273

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)- SEINE-MARITIME)

Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62022 ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL
30 F

N°. 156
18 Septembre 1973

LE FEU BACTERIEN DES ROSACEES

Comme un article de Phytoma d'Avril 1973 l'a précisé, la maladie du Feu Bactérien des Rosacées a été constatée dans la région des Flandres dans le courant de l'été 1972. Cette affection est provoquée par la bactérie Erwinia Amylovora et s'attaque à la plupart des rosacées en particulier à la tribu des pomoidees (poirier, pommier,cognassier) mais également à de nombreuses espèces ornementales telles que l'aubépine, cotoneaster, pyracantha, sorbier.

En Europe, la maladie apparaît généralement sur aubépine avant d'attaquer le poirier.

Symptômes de la maladie :

Sur poirier les symptômes apparaissent à la floraison. Les inflorescences noircissent et se desséchent.

En période de végétation les jeunes pousses se ramollissent, se courbent en crosse, puis noircissent et sèchent dans cette position.

Pendant l'été les symptômes s'étendent jusqu'aux branches, voire jusqu'au tronc. Au niveau des rameaux la nécrose peut progresser de 3 à 5 cm par jour.

L'écorce brunit en surface, tandis qu'une striation brun rougeâtre du liber apparaît. A la fin de la période végétative il y a formation de chancres. Les feuilles prennent un aspect grillé et les fruits se momifient. Ils persistent souvent,ainsi que les feuilles, sur l'arbre pendant l'hiver. Un exsudat bactérien peut apparaître sur tous les organes contaminés, selon les conditions climatiques sous forme de gouttelettes de teinte claire au début puis ambrées.

La mort de l'arbre peut survenir en l'espace de six mois, ce qui souligne la brutalité de la maladie.

Mesures décidées pour combattre la maladie :

Dès la découverte du feu bactérien, un arrêté ministériel en date du 1er septembre 1972 a inclus cette maladie parmi la liste des ennemis des cultures contre lesquels la lutte est obligatoire.

Actuellement, seule la méthode d'éradication offre une possibilité de lutte contre ce nouvel ennemi.

Un arrêté préfectoral en date du 28 Décembre 1972 a prescrit l'arrachage et la destruction par le feu des végétaux contaminés.

En dehors de ces mesures de destruction, des mesures de protection ont été prévues par un arrêté de M. Le Préfet du Nord en date du 16 Avril 1973.

Cet arrêté prévoit la création de 2 zones :

- une zone contaminée comprenant les communes dans lesquelles le feu bactérien a été constaté sur des haies d'aubépines. Dans ces communes, aucune plantation nouvelle d'espèces végétales sensibles au feu bactérien ne doit être effectuée.

.../...

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

31

- une zone de protection de 5 kms environ autour de la zone contaminée comprenant des communes dans lesquelles aucune plantation nouvelle d'espèces végétales sensibles au feu bactérien ne doit être effectuée sans l'accord préalable du Service de la Protection des Végétaux.

-*-*-*

. Zone contaminée :

Canton de Bergues : ARMBOUTS.CAPPEL, BIERNE, HOYMILLE, PITGAM, STEENE, QUAEDYPRE,

Canton de Bourbourg : BOURBOURG BROUCKERQUE,

Canton de Dunkerque Est : COUDEKERQUE, LEFFRINCKOUCKE, ROSENDAEL, TETEGHEM, UXEM,

Canton de Hondschoote : GHYVELDE, WARHEM,

. Zone de protection :

Canton de Bergues : BERGUES, BISSEZEELE, CROCHTE, ERINGHEM, SOCX, WEST CAPPEL, WYLDER,

Canton de Bourbourg : CAPPELLE BROUCK, DRINCHAM, HOLQUE, LOOBERGHE, ST PIERRE BROUCK, SPYCKER, WATTEN, WULVERDINGHE,

Canton de Cassel : ARNEKE, BUYSSCHEURE, CASSEL, HARDIFORT, NOORDPEENE, OCHTEZEELE, RUBROUCK, WEMAERS CAPPEL, ZERMEZEELE, ZUYTPEENE,

Canton de Dunkerque Est : BRAY DUNES, COUDEKERQUE BRANCHE, DUNKERQUE EST, MALO LES BAINS, ZUYDCOOTE,

Canton de Dunkerque Ouest : CAPPELLE LA GRANDE, DUNKERQUE OUEST, FORT MARDYCK, GRANDE SYNTHE, MARDYCK, PETITE SYNTHE, ST POL/MER

Canton de Gravelines : CRAYWICK, GRAND FORT PHILIPPE, GRAVELINES, LOON PLAGE, ST GEORGES-sur-L'AA,

Canton de Hondschoote : BAMBECQUE, HONDSCHOOTE, KILLEM, LES MOERES, OOST CAPPEL, REXPOEDE,

Canton de Steenvoorde : HOUTKERQUE, OUDEZEELE, STEENVOORDE, WINNEZEELE,

Canton de Wormhout : BOLLEZEELE, BROXEELE, ESQUELBECQ, HERZEELE, LEDERZEELE, LEDRINGHEM, MERCKEGHEM, NIEURLET, VOLCKERINCKHOVE, WORMHOUT, ZEGGERS CAPPEL,

-*-*-*

Nous rappelons les espèces végétales sensibles au Feu Bactérien des Rosacées :

Cotoneaster	(Cotoneaster)
Crataegus	(Aubépine)
Cydonia	(Cognassier)
Malus	(Pommier)
Pyracantha	(Buisson Ardent)
Pyrus	(Poirier)
Sorbus	(Sorbier)
Stranvaesia	(Stranvesia)

.../...

J. GATIGNOL

ADDITIF AU N° 156 - 18 Septembre 1973

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES — ARBORICULTURE FRUITIERE

Signalons à nos abonnés, producteurs de fruits désirant exporter, que les services allemands compétents conseillent à leurs arboriculteurs, afin de ne pas dépasser les tolérances en résidus prévues par la législation, de respecter les délais ci-après entre le dernier traitement et la récolte :

Captane : 3 jours
Bénomyl, Carbendazin, Méthylthiophanate, Thiabendazole : 7 jours.

TRAITEMENTS AU MOMENT DU FORCAGE DE L'ENDIVE — CULTURES LEGUMIERES

- Sclerotinia de l'endive :

Quelques précautions à prendre pour le forçage :

- assurer le stockage des racines sur une aire bien drainée et couvrir les racines.
- ne jamais mettre en couche des racines douteuses.
- Effectuer un travail correct du sol de la couche (drainage).
- Tout au long du forçage assurer la propriété des couches. Evacuer les déchets de récolte et de racines forcées.
- Ne jamais laisser d'air entre les racines et le substrat de la couche, en effet c'est à partir de ces zones d'air que se développent les champignons.

La lutte contre ce parasite peut s'envisager de 2 façons :

- Désinfection du substrat où seront enfouies les racines, à l'aide de produits polyvalents : Dazomet, Métam Sodium ou de gaz : Bromure de Méthyl (ce dernier traitement est uniquement réalisé par des entreprises agréees)
- Désinfection des collets (et de la terre de couverture) à l'aide de matières actives classiques : Dichloran, PCNB etc...

MILDIOU :

Se déclare après le mise en couche - s'assurer du bon état sanitaire des racines. Prévoir un excellent drainage des couches.

MOUCHE DE L'ENDIVE :

Au moment de la mise en couche, effectuer un traitement homogène des collets : Diméthoate, Trichlorfon, Formothion.

Attention aux surdosages, ce qui pourrait entrainer de graves conséquences sur le plan des résidus pouvant se trouver ensuite dans les endives.

Meilleure technique : traitement des champs avant la récolte de ceux-ci : (15 jours à 3 semaines) en utilisant les mêmes matières actives.

CULTURES FLORALES

ROUILLE BLANCHE DU CHRYSANTHEME

L'automne est une période très favorable au développement de cette maladie.

Il convient d'éliminer par le feu les tous premiers plants présentant sur les feuilles de nombreuses pustules blanches de la maladie , car ils seront un dangereux foyer dans la propagation du champignon.

Traiter les plants apparemment sains, mais qui ont pu être contaminés avec des fongicides systémiques appropriés : Oxycarboxine (Plantvax) Triforine (Funginex).

Avant l'apparition des premiers symptômes, on peut pratiquer dès la fin de l'été une lutte préventive à l'aide de Manèbe ou Mancozèbe (160 g MA/hl) ou de Zinèbe (200 g MA/hl).

Dernière note : Supplément N° 1 au N° 155 en date du 13 Aout 1973 -

L' Ingénieur d'Agronomie et les Ingénieurs Chargés des Avertissements Agricoles,

A. DROUHARD

G. CONCE - D. MORIN

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire NORD-PICARDIE

P. COUTURIER

32